Envoyé en préfecture le 01/04/2023 Recu en préfecture le 01/04/2023

Publié le 04/04/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIR ID: 085-200071918-20230323-076_23-DE



23 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Saint-Fulgent – Les Essarts, dûment convoqué le 17 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Président.

Date d'affichage de la convocation: 17 mars 2023

<u>Présents</u>: Bazoges-en-Paillers: Jean-François YOU – Les Brouzils: Jacqueline BLAIN, Pascal CAILLE, Emilie DUPREY – Chauché: Myriam BARON, Alain BONNAUD, Christian MERLET – Chavagnes-en-Paillers: Xavier BILLAUD, Annie MICHAUD, Eric SALAÜN, Stéphanie VALIN –Essarts en Bocage: Arnaud BABIN, Nathalie BODET, Pierrette GILBERT, Emmanuel LOUINEAU, Yannick MANDIN, Nicolas PINEAU, Cathy PIVETEAU-CANLORBE – La Merlatière: Philippe BELY– Saint-André-Goule-d'Oie: Jacky DALLET, Catherine SOULARD – Saint-Fulgent: Marylène DRAPEAU, Hugo FRANCOIS, Jean-Luc GAUTRON, Sophie MANDIN.

<u>Excusés</u>: La Copechagnière: Annie NICOLLEAU pouvoir à Jacky DALLET – <u>Essarts en Bocage</u>: Fabienne BARBARIT pouvoir à Nicolas PINEAU, Caroline BARRETEAU pouvoir à Cathy PIVETEAU-CANLORBE, Freddy RIFFAUD pouvoir à Nathalie BODET – <u>La Rabatelière</u>: Jérôme CARVALHO pouvoir à Eric SALAÜN

Secrétaire de séance :

En exercice: 30 Présents: 25 Votants: 30 Quorum: 16

N° 076-23 - Attribution des primes travaux d'économie d'énergie

Attribution:

Dans sa séance du 31 janvier 2023, la Commission « Aménagement-Urbanisme-Habitat » a émis un avis favorable sur 20 dossiers pour un montant total de 7 750 € (Niveau 1 : 19 dossiers – Niveau 2 : 1 dossier).

Demandeur	Adresse des travaux	Travaux effectués	Montant estimatif travaux TTC	Montant prime
Dossiers déposés en 2022				
		Chaudière Gaz / VMC / Poele à granulés	14 138 €	250 €
		PAC Air/Eau	17 310 €	250 €
		Isolation des Combles Perdus	2 351 €	250 €
		PAC Air/Eau	12 105€	250 €
		Isolation des Combles Perdus	1 280 €	250 €
		Isolation des murs par l'intérieur / Isolation combles Perdus / Remplacement Ouvertures / VMC Hygro B / Remplacement des radiateurs	72 852 €	3 000 €
		PAC Air/Eau	12 490 €	250 €
		Isolation des combles perdus	910€	250 €
Dossiers déposés en 2023				
		PAC Air/Eau / VMC	19 183 €	250 €
		Chaudière Gaz	4 680 €	250 €
		Chauffe-eau Thermodynamique / VMC	4 350 €	250 €
		Poele à Bois / VMC	6 244 €	250 €
		ECS Solaire	7 033 €	250 €

Siège social :

Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent - Les Essarts 2 rue Jules Verne - 85250 Saint-Fulgent Tél. 02 51 43 81 61 - Email : contact@ccfulgent-essarts.fr 2023/108

Envoyé en préfecture le 01/04/2023

Reçu en préfecture le 01/04/2023

259 467 €

7 750 €

Publié le 04/04/2023

ID: 085-200071918-20230323-076_23-DE Isolation des combles perdus / Poele à Bois PAC Air/Eau 16 300 € 250 € Chaudière Gaz 13 666 € 250 € Chaudière Gaz 6 874 € 250 € PAC Air/Eau 13 530 € 250 € Radiateurs électriques / VMC 250 € 14 906 € Poele à granulés / Ouvertures 12 867 € 250 €

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- De valider les primes « travaux d'économie d'énergie » susvisées,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Vice-président, à procéder au versement après la réalisation des travaux.



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour extrait conforme, le 31 mars 2023

Le Président, Jacky DALLET

Total

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Ille Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.